

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12566**

Intitulé

BEP : Brevet d'études professionnelles Assistant perruquier posticheur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 15	recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme du BEP "Assistant perruquier posticheur" est un professionnel qualifié. Sous la responsabilité du Perruquier posticheur il effectue des travaux techniques liés à la fabrication et à l'adaptation de perruques et postiches. Il participe également à l'activité commerciale et à la gestion des stocks.

Il accueille la clientèle et participe au suivi de celle-ci. Dans le cadre de la fabrication de perruque/postiche il réalise la commande et peut transformer et réparer une perruque. Il adapte la perruque au client en ajustant la réalisation. Afin d'exercer son activité dans le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité, il organise son espace de travail et participe à la gestion du stock.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- ateliers de fabrication ;
- instituts capillaires ;
- salons de coiffure,;
- espaces de vente de produits cosmétiques, de matériels professionnels ;
- secteurs d'activité liés au spectacle, à la mode et à la santé.

Assistant technique de directeur d'institut, de centre de beauté, de centre d'esthétique spécialisé.....

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Epreuve professionnelle : maîtrise des techniques professionnelles, matériaux, matériels et produits liés au métier

Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : accueil de client, mise en oeuvre de techniques liées à la fabrication et l'adaptation de perruque et de postiche

Français, Histoire-Géographie et éducation civique

Mathématiques-Sciences

Éducation physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12566 - UP1 - Epreuves professionnelle	<ul style="list-style-type: none">-Rechercher l'information-Interpréter et sélectionner l'information-traiter l'information-Recevoir, transmettre un message oral ou écrit-Gérer ses activités, organiser son poste de travail- Gérer les stock

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12566 - UP2 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> -Accueillir le client -Mettre en œuvre des techniques de fabrication de perruque -Adapter une perruque, un postiche -Transformer une perruque, un postiche - Entretenir une perruque, un postiche
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12566 - UG1 - Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer le thème d'étude dans le temps et dans l'espace - Mettre en oeuvre les démarches et les connaissances du programme - Exploiter des documents pour analyser une situation historique ou géographique - Maîtriser des outils et des méthodes
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 12566 - UG2 - Mathématiques et sciences physiques et chimiques	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</p> <p>Expérimenter, simuler</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 12566 - UG3 - Education physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif <p>- réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem

Par expérience dispositif VAE	X	Idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D337-26 à D337-50 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 mars 2011 portant création de la spécialité "assistant perruquier posticheur" du brevet d'études professionnelles

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet CEREQ

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP CEREQ

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :